BULLETIN

rôler avec plus de soin et de rigueur les allocations de secours la maladie. Dans certaines localités, il suffit qu'un sociétaire atteint de la moindre indisposition pour qu'on lui accorde de les secours qui ne devraient être donnés que dans les cas de die réelle et sérieuse. En second lieu, les officiers de plusieurs ursales, oubliant que notre association est une société de secours nels, une affaire de charité plutôt que de gain ou de spécution de leurs ser vices. C'est un abus auquel il faut metre fintavis que pour ce qui regarde le traitement des officiers des insules, la Société Bienveillante St-Roch est aussi libérale, sinon libérale que la plupart des autres associations du même e; mais il ne faut pas abuser de sa libéralité et tous les comités égie devraient voir à ce que leurs officiers ne se montrent pas exigence excessive.

SECOURS AUX MALADES

Durant le dernier exercice, nous avons payé en secours aux des et bénéfices pour décès d'épouses \$4,711.25, c'est-à-dire 3.25 au bureau principal et \$1,938.00 dans les succursales. Je convaincu que dans bien des cas, les médecins donnent des icats de maladie avec une libéralité excessive ou une incurie lifiable. Au bureau principal, nous contrôlons ces certificats un soin minutieux et j'engage vivement les officiers des sucles préposés à cette fin à taire de même. Un peu de vigilance égard peut diminuer chaque année une bonne partie des prélevés sur les sociétaires pour les secours en cas de mala-Il me fait peine de le constater, mail en présence d'un bon re de cas qui sont venus à ma connaissance personnelle, je shigé de déclarer qu'il y a des médecins qui manquent de conse, c en ce qui concerne l'énission des certificats de miadie. Il des réformes à faire sous ce rapport, et j'espère que pour des réformes à faire sous ce rapport, et j'espère que pour des ce but, les succursales se feront un devoir de donner leurs au bureau principal et éviter autant que possible l'exploin mutuelle.

RÉVISION DES RÈGLEMENTS

lar résolution du bureau de direction, j'avais été chargé de la mis règlements, avec autorisation de m'adjoindre à cet effet maté formé de personnes compétentes. Ce comité s'est mis à re avec courage, il a travaillé ardiment à la tâche qui lui était ét, et je n'hésite pas à dire qu'il a fait un ouvrage dont il a d'être fier. Malheureusement, son œuvre a été nullifiée par fuction d'un certain nombre de sociétaires du bureau princible a pris tous les moyens de retarder l'adoption des noutrèglements et l'on s'est même vanté de faire durer la discustiurant six mois. Pour ne pas nuire aux intérêts généraux de fiété, le bureau de direction a cru prudent de retirer le projet vision, laissant à ses adversaires la responsabilité de leurs actes, mis considérables, au montant de \$150. ont été encourus pour impression des anciens règlements alors que les nouveaux et prêts à être imprimés, et il est regrettable que des amendes nêcessaires au bon fonctionnement le la Société soient encore spens toujours par suite de cette opposition pour le moins ortune.

me sera peut-être permis d'ajouter qu'à part les changements la forme et la disposition des matières, les modifications es dans la revision étaient le résultat de l'expérience que acquérons tous les jours dans l'administration des affaires de le té et n'avaient pour but que de pourvoir à des cas qui nous ausé dans la pratique des difficultés et des dépenses auxs la révision projetée aurait mis un terme efficace.

SERVICE MÉDICAL

e service médical est une des parties que le comité de revitravaillées avec le plus de soin. Ainsi que je l'ai dit plus les certificats de maladie donnent lieu à beaucoup d'abus, emédier à cela, le comité avait modifié les règlements et, at, préparé des formules qui aurient permis de contrôler les cats et de n'accorder des secours qu'à bon escient. Il avait es changements analogues relativement aux eximens des aspimatière qui mérite une attention spéciale. La Société se trouve es raisons mentionnées plus haut, frustrée de ce travail et cellents : ésultats qu'il aurait produits, Il n'y a qu'un moyen d'échapper à de pareilles éventualités: assigner à la convention annuelle exclusivement le pouvoir de faire et d'amender les règlements, et le projet de revision y pourvoyait.

LES DÉPENSES

Pour justifier leur opposition, les adversaires du projet ont prétexté que le bureau de direction faisait des dépenses hors de proportion ayec les ressources de la Société.

Sur ce point, il est facile de voir ce qui en est.

On a fait tout ce tapage à propos de la nomination du registraire, auquel le bureau de direction avait accordé un traitement de \$1,600 par année. On prétendait que nous n'avions pas assez de recettes pour payer cette dépense additionnelle. Or en jetant un coup d'œil sur le compte des profits et pertes, vous verrez que le dernier exercice se solde par un surplus de \$1,784.59 ou environ \$784.00 de plus que le traitement assigné au registraire.

Le salaire était le prétexte et le nom du titulaire était la véritable objection; mais on n'a pas eu le courage de le dire et on s'est rué sur le projet de revision dans le but d'atteindre plus particulièrement le président et le registraire alors en fonctions.

A PROPOS D'EMPLOYÉS

Tant que la Société a été pour ainsi dire à l'état d'enfance, les officiers du bureau principal ont pu suffire à l'expédition des affaires; mais le développement et les proportions qu'elle a pris depuis une quinzaine de mqis ont amené un surcroit de besogne qui nécessit les services de plusieurs employés salariés. La correspondance avec les dix-huit succursales et les vingt bureaux de perception, la comptabilité, la rédaction des procès verbaux, le contrôle des examens médicaux et des certificats de médecins, constituent une besogne qui, bien faite, absorbe le temps de trois ou quatre employés salariés, en sus de ce que font les officiers du bureau principal. Et tout cela augmente à mesure que le nombre des sociétaires s'accroît. Si nous étions stationnaires, et si nous n'avions qu'un nombre restreint de sociétaires, nous pourrions faire les choses comme dans le bon vieux temps, au moyen de la bonne volonté des officiers au bureau principal; mais nous progressons, et à mesure que les affaires augmentent, il nous faut augmenter le nombre des employés comme cela se fait dans toutes les administrations progressives et bien conduites. Si d'autres peuvent faire mieux, je serais bien aise de le savoir et de les voir à l'œuvre.

AFFILIATION DE SOCIÉTÉS

Deux sociétés identiques à la nôtre nous ont demandé leur affiliation. Nous avons commencé les négociations; mais le retrait du projet de revision des règlements nous a mis dans l'impossibilité de les mener à bonne fin. Nos règlements ne nous donnent pas les pouvoirs requis pour faire, dans le cas d'affiliation, des conditions équitables pour toutes les parties concemées. Dans le but d'obvier à cette difficulté, le comité de revision avait préparé des amendements comportant les pouvoirs voulus; mais ces amendements ayant été retirés comme tout le reste, force nous a été de rompre les négociations et de renoncer aux deux affiliations qui nous étaient proposées. C'est regret able, car ces affiliations auraient ajouté de la force et un regain de vigueur à notre association. Je suis sincèrement convaincu qu'avec ces affiliations et l'essor que nous voulions donner à l'organisation de nouvelles succursales, nous auricos facilement réussi à porter à plus de 3000 le nombre de nos sociétaires avant la fin de la présente année.

ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ

Le buroau de direction a passé une résolution ra'obligeant à faire l'achat de la propriété Baile, coin-des rues Ste-l'élène et de la Couronne, dans laquelle les bureaux de la Société seront probablement installés dans le cours de l'été.

CONTRIBUTIONS

Les contributions prélevées sur les membres de notre Société pendant l'année qui vont de finir se sont élevées à la somme de \$10.35, réparties comme suit :